



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de recrutement de manipulateurs d'électroradiologie médicale

Question écrite n° 8699

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la grande tension s'exerçant sur la démographie médicale et pesant sur la radiologie, particulièrement pour les recrutements de manipulateurs d'électroradiologie médicale (MEM) et ses conséquences sur l'accès aux soins. Les services et cabinets de radiologie rencontrent des difficultés parfois aiguës de recrutements de MEM, ce qui participe au rallongement des délais de rendez-vous pour les patients et complique la réalisation des examens d'imagerie pour l'ensemble des professionnels. En découlent un engorgement et un ralentissement des parcours de soins, une problématique préoccupante dans le contexte actuel de crise dans lequel se trouve le système de santé français. En effet, comme le souligne le rapport de l'IGAS de 2020 « Manipulateurs en électroradiologie médicale : un métier en tension, une attractivité à renforcer », le nombre d'étudiants français n'a cessé de baisser. Si parmi les pistes justement avancées se trouvent l'augmentation des effectifs d'étudiants et l'amélioration de l'attractivité de la profession (par exemple en la faisant mieux connaître auprès des étudiants ou en ouvrant une réflexion sur la création de pratiques avancées), d'autres leviers pourraient être mis en œuvre. Par exemple, certains groupes de radiologie libérale sont prêts à contribuer à la formation des futurs MEM en les accueillant dans leurs structures dans le cadre des stages prévus par leurs formations, voire en contribuant à la création de centres de formation pour accroître le nombre de professionnels en activité à moyen terme. Faciliter la circulation des MEM diplômés de l'Union européenne vers la France pourrait également constituer une solution complémentaire qui permettrait une amélioration immédiate de la démographie des MEM dans le pays. À l'heure actuelle et alors que de nombreux dossiers de manipulateurs européens souhaitant travailler en France sont en attente, ces derniers doivent passer une équivalence, entre autres car la formation dispensée dans le pays combine radiodiagnostic, radiothérapie et médecine nucléaire, quand, dans de nombreux pays de l'UE, la formation consiste en un socle commun de connaissances. En ce sens, elle lui demande de bien vouloir préciser sa position sur ces solutions pour réduire les tensions rencontrées par les professionnels de la radiologie en France.

Texte de la réponse

On dénombre, au 1er janvier 2022, 31 298 manipulateurs d'électroradiologie médicale en exercice, âgés de moins de 62 ans. Les effectifs de la profession ont augmenté de 12,8 % entre 2012 et 2022. La grande majorité sont salariés hospitaliers. Sur le sujet de l'attractivité du métier, le passage des instituts de formation sur la plateforme Admission Post-Bac (APB) en 2017, puis sur Parcoursup, a contribué à une augmentation du nombre d'étudiants. Les concertations menées à l'occasion du Ségur de la santé avec les étudiants des filières paramédicales ont par ailleurs abouti à une revalorisation des indemnités de stage pour certaines formations, dont le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale fait partie. Il convient de rappeler que le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale, ainsi que le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, confèrent à leur titulaire le grade de licence. Toutes les voies d'accès au métier de manipulateur d'électroradiologie médicale sont à mobiliser, y compris la voie de l'apprentissage, qui permet aux employeurs durant les périodes en entreprises, d'offrir à leurs apprentis des

conditions d'accueil dans leur structure de nature à les fidéliser. A noter par ailleurs que le ministère de la santé et de la prévention a lancé sur le dernier trimestre 2022 une grande campagne autour des métiers du soin avec un focus sur les manipulateurs d'électroradiologie médicale afin de dynamiser cette profession. Nous travaillons étroitement avec toutes les parties prenantes du métier pour que les manipulateurs d'électroradiologie médicale bénéficient d'opportunité d'évolutions dans leurs parcours professionnels, la pratique avancée étant un champ que le Ministère commence à explorer à ce stade. Des protocoles de coopération permettent par ailleurs aux manipulateurs d'électroradiologie médicale de réaliser des actes et activités déléguées par les médecins, dans des cadres bien définis. Les besoins en manipulateur d'électroradiologie médicale évoluent essentiellement en lien avec les nouvelles techniques de soin et les maladies chroniques. Ainsi, le secteur interventionnel, les salles de bloc opératoire hybrides, les secteurs de radiothérapie ou de médecine nucléaire nécessitent des manipulateurs en électroradiologie. Le ministère de la santé et de la prévention, suivent les évolutions des besoins en professionnels avec attention pour questionner les capacités de formation. En effet, le président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé a été missionné sur le sujet de « mieux contribuer à la réflexion stratégique et prospective de la régulation des professions paramédicales », en complément de ses travaux sur la démographie médicale. Cette mission intègre les manipulateurs d'électroradiologie médicale dans le périmètre de la réflexion. Concernant la facilitation de la circulation des manipulateurs d'électroradiologie médicale à l'échelle de l'Union Européenne, la France, comme les autres Etats membres reconnaît déjà, pour l'accès et l'exercice d'une profession réglementée, telle que la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, les qualifications acquises dans un autre Etat membre. Elles permettent au titulaire d'exercer cette profession en France. Pour les professions qui ont des implications en matière de santé publique, comme la profession de manipulateur en électroradiologie médicale, l'Etat membre d'accueil peut procéder à une vérification des qualifications professionnelles. En cas de différence substantielle entre les qualifications du demandeur et la formation exigée par l'Etat membre d'accueil, et que cette différence est de nature à nuire à la santé ou à la sécurité publique, la France peut imposer des mesures de compensation sous la forme d'un stage. Quoiqu'il en soit, qu'il y ait ou non application de mesures de compensation, la reconnaissance des qualifications obtenues dans un autre Etat membre de l'Union européenne pour la profession de manipulateurs d'électroradiologie médicale est systématique, conformément au principe de reconnaissance mutuelle. Très engagé sur l'attractivité des métiers, le ministère de la santé et de la prévention mène de grands plans d'actions sur les métiers du soin à l'intérieur desquels sont inclus la formation et le métier de manipulateur en électroradiologie médicale.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8699

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5068

Réponse publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6539